

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 72 (1958)

Heft: 4

Rubrik: Miscellanea

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tude qu'y attachait la symbolique antique. Ainsi se proclamait-il, à la fois, héritier de son père et supérieur à son frère. Les prétextes même de mauvaises chicanes disparaissaient.»

Jusqu'ici cependant, rien de gagné pour l'idée d'hérédité. C'est toujours la notion d'adoption (de *filiation spirituelle*) qui préside à ces changements d'armoiries. Richard meurt. La compétition reprend. Le jeune Arthur de Bretagne, fils d'un frère aîné de Jean sans Terre, aurait incontestablement plus de droits dans l'ordre de *primogéniture*. Mais, outre que la « représentation » n'était pas alors toujours admise, nous savons de plus que l'hérédité n'était pas tout. A peine Richard a-t-il rendu le dernier soupir, que Jean sans Terre modifie son blason. *C'était cependant celui aux deux léopards que lui avait conféré son père et qui, de ce fait, lui avait valu, jadis, tant d'espérances.* Qu'importe? La question n'est plus là. Les circonstances ont changé. Il ne s'agit plus de succéder à Henri II, mais à Richard Cœur de Lion. Jean ajoute donc un troisième léopard, aux deux qu'il avait reçus de son père: il rend ainsi ses armoiries identiques à celles du monarque qui vient de mourir. Par ce geste, il se fait en quelque sorte, à son tour, choisir, adopter spirituellement par le défunt. Et l'assemblée des barons n'a plus qu'à entériner la décision. Ce qui advint.

Les candidats au trône avaient donc usé d'une *fiction* du choix pour supprimer en fait ce choix, au bénéfice de l'hérédité.

A partir de cette date, mais à partir de cette date seulement, on peut dire que les armoiries anglo-normandes sont fixées. Dans les années qui précédèrent, jamais leurs modifications n'avaient été aussi nombreuses. Depuis, elles n'ont plus varié.

Les armoiries sont donc devenues héréditaires, en même temps que le devenait la succession au trône, et par le même processus. Mais il est juste d'ajouter que d'autres facteurs d'environnement évoluaient alors dans le même sens et n'ont pas été sans peser sur la tendance générale. C'est l'époque où tout se fixe, où, par exemple, le *Rex anglorum* et le *Rex francorum* deviennent respectivement: roi d'Angleterre et roi de France, affirmant ainsi, comme l'a souligné Jean de Pange, que la royauté, autrefois liée à la race — à la race *errante* qu'avaient été les peuplades barbares — se fixe enfin *au territoire*.

Une fois de plus, on constate que le fait héraldique n'est jamais isolé. Il suit un cheminement parallèle à celui des conditions de milieu, qui influent plus ou moins directement sur lui.

Certes, il pourrait être objecté à notre exposé: « Tout cela est très bien. Vous venez de nous montrer la cristallisation des armoiries anglo-normandes. Mais qu'advint-il des autres blasons? Certains de ceux-ci ont pu évoluer indépendamment de celui dont vous venez de traiter »...

Nous répondrons en reconnaissant bien volontiers que le léopard et le lion ne représentent évidemment pas toute l'héraldique. Cependant nous rappellerons qu'à un moment donné, le lion avait eu tendance à accaparer celle-ci, et que le léopard était venu empêcher la sclérose et relancer l'évolution du phénomène. C'est donc autour de ces deux figures que s'est effectuée la mutation.

On peut concevoir qu'ensuite, à partir de cet axe central, les autres emblèmes ressuscités se sont organisés, à la manière dont la limaille de fer se répartit le long d'un champ magnétique.

Il serait d'ailleurs tout à fait admissible d'envisager d'autres points de cristallisation que celui que nous venons d'étudier. On suppose bien que la vie apparut, dans l'océan primitif, simultanément en plusieurs points éloignés. Il serait intéressant de rechercher ces points. Malheureusement, dans le domaine héraldique, la chose semble difficile, sinon impossible, en raison du manque de documents continus. Les armoiries anglo-normandes sont les seules dont nous puissions suivre pas à pas l'évolution depuis l'époque pré héraldique. En définitive, ce fait (joint à l'importance considérable, dans le monde d'alors, de ce que les historiens ont appelé avec juste raison: « l'empire des Plantagenêts » ou « l'empire Angevin ») incline tout de même à penser que l'hypothèse la plus probable est celle d'un point de départ, d'un point de cristallisation unique. Et du rôle de *leader* tenu par les armoiries anglo-normandes.

Miscellanea

Timbres-poste héraldiques polychromes aux armes des grandes villes de France. — Le Ministère des Postes du gouvernement de la République française a émis de 1942 à 1955 8 séries de timbres-poste typographiques polychromes représentant les blasons des provinces françaises dont les compositions ont été confiées à l'artiste héraldiste des services officiels Robert Louis.

Ce même artiste vient de composer le début d'une nouvelle série de timbres-poste qui se continuera chaque année et qui présentera au monde les blasons des grandes villes de France choisies dans l'ordre démographique décroissant.

Le Ministère des Postes émet en 1958 les timbres-poste de 50 ct. Marseille, 70 ct. Lyon, 80 ct. Toulouse, 1 fr. Bordeaux, 2 fr. Nice, 3 fr. Nantes, 5 fr. Lille.

Archivum a demandé à l'auteur de ces timbres-poste de faire pour ses lecteurs l'historique du blason de chacune de ces villes et de l'accompagner de la reproduction des grandes armes.

MARSEILLE. — La croix d'azur sur champ d'argent figure sur les statuts de Marseille au XIII^e siècle et il est possible que cette croix fut le symbole de la ville dès le XII^e siècle.

Elle aurait été choisie pour inspirer confiance aux Croisés et les attirer vers le port, ou aurait été accordée en témoignage des services rendus par ses habitants aux Croisés. C'est en reconnaissance de ces mêmes services que Foulques IV roi de Jérusalem déclara en 1136, bien avant l'usage des armoiries, que les Marseillais seraient exempts de tous impôts dans ses Etats.

Lors des fêtes de son 25^e centenaire, la ville de Marseille qui porta de nombreuses et diverses devises, reprit celle datant de la République Marseillaise au XIII^e siècle :

ACTIBUS IMMENSIS URBS FULGET MASSILIENSIS

(La ville de Marseille brille par ses actes prodigieux).

Le blason fut alors représenté dans un écu ovale timbré de la couronne murale, symbole qui couronnait les déesses grecques tutélaires des Cités. Cet écu ovale fut soutenu à dextre par un taureau, symbole du travail et évoquant aussi la proche Camargue, et à senestre par un lion, symbole de la puissance et de la force. L'écu est posé sur un trident et sur un caducée croisés en sautoir concrétisant l'importance commerciale du port phocéén.

Pour la belle conduite de ses habitants durant la guerre 1939-45 et son élan patriotique lors de la Libération, la ville de Marseille reçut par Décision n° 94 du 11 novembre 1948 une belle citation à l'ordre de l'Armée, ce qui lui permit d'ajouter en appendice en pointe de l'écu la croix de guerre 1939-45 avec palme.

La description héraldique du blason de Marseille est la suivante : *d'argent à la croix d'azur* (fig. 5).



Fig. 5. Marseille.



Fig. 6. Lyon.



Fig. 7. Toulouse.

LYON. — L'antique cité romaine de Lugdunum eut plus tard pour seigneurs les Comtes du Lyonnais dont l'Eglise hérita des terres et du titre au début du XIII^e siècle.

Lors des révolutions communales entreprises par les bourgeois contre les seigneurs ecclésiastiques et avec le soutien de l'autorité royale, la ville obtint des chartes d'affranchissement. C'est en souvenir de son bienfaiteur le Roi de France que les Echevins firent surmonter de trois fleurs de lis le lion devenu le symbole de la ville après avoir été celui des Comtes archevêques.

— Sous l'Empire, Napoléon I^{er} rendit aux bonnes villes l'usage de leur symbole communal qui avait été proscrit sous la Révolution, mais il remplaça les lis par trois abeilles d'or sur champ de gueules.

— Sous la Restauration, Lyon reprit ses anciennes armes, mais afin de rappeler la résistance que la ville opposa en 1793 aux armées de la Convention, les Echevins monarchistes de 1815 demandèrent et obtinrent du roi Louis XVIII l'autorisation de faire tenir un glaive par le lion.

— Sous la monarchie de Juillet, les lis furent remplacés par trois étoiles.

— Sous le Second Empire, la ville reprend le blason attribué par Napoléon I^{er}.

— Vers 1900 la municipalité eut la sagesse de reprendre l'ancien blason traditionnel de Lyon porté pendant six siècles qui est actuellement le seul en usage et qui se définit comme suit : *De gueules au lion d'argent, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or* (fig. 6).

(C'est donc une hérésie et une aberration historique de faire encore figurer sur les voitures des moyens de transport lyonnais le blason où le lion tient une épée ce qui concrétise la résistance des Lyonnais au régime républicain, blason qui ne fut en usage que durant les quinze années pendant lesquelles dura le régime de la Restauration).

La ville a reçu en hommage national trois décorations qui figurent appendues en pointe en dehors de l'écu brochant sur les ornements extérieurs.

- la Légion d'Honneur décret du 28 février 1949 (J.O. du 14 mai 1949);
- la Croix de guerre 1939-45 avec palme, même décret et J.O.;
- la Médaille de la Résistance, décret du 25 novembre 1946 (J.O. du 5 décembre 1946).

TOULOUSE. — Les poids de la Ville portent dès 1239 la représentation du château Narbonnais et de la basilique Saint Sernin.

Les anciens sceaux du chapitre municipal (1436) portent les mêmes symboles que ceux figurant dans le blason actuel de la ville.

— Le château comtal Narbonnais fut érigé à la sortie sud de Toulouse sous le règne de Dioclétien à la fin du III^e siècle en même temps que l'enceinte qui entourait la ville après l'invasion barbare de 275. Il devint la résidence des comtes de Toulouse qui l'agrandirent et l'embellirent. Ce château actuellement disparu symbolisait dans le sceau de la ville la cité et le comte.

— La basilique Saint Sernin fut construite vers la fin du IV^e siècle pour abriter le tombeau de Saint Sernin martyr et premier évêque de Toulouse. Cette basilique détruite et réédifiée à diverses époques, fut achevée dans son état actuel au XIII^e siècle. Sa crypte fut consacrée le 4 mai 1096 par le pape Urbain II. La basilique représente dans le sceau le Bourg et l'Abbé.

— L'agneau pascal est l'emblème de la bourgeoisie; il broche sur la croix vidée, cléchée et pommetée, symbole des comtes de Toulouse.

— Le chef fleurdelisé fut concédé à la ville par Philippe le Hardi en 1272.

— Le blason de Toulouse est timbré de la couronne comtale et soutenu par deux palmes de sinople liées de gueules.

La description héraldique du blason de Toulouse est la suivante:

De gueules à la croix cléchée vidée pommetée d'or, de douze pièces, posée sur une vergette du même, accompagnée en pointe d'un agneau passant d'argent, la tête nimbée d'or contournée, brochant sur la vergette, la croix accostée à dextre d'un château d'argent et à senestre d'une basilique du même; au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or (fig. 7). (A suivre.)

Die Wappen des Ritters Wilhelm Troger und seiner Gattin Katharina Im Hof. —

Das schöne Blatt enthält die beiden Vollwappen, einander zugewendet, inmitten der lateinischen Inschrift: « Insignia Guilielmi Troger S. R. E. Equitis et Catharine Im Hoff Coniugis eius ». S. R. E. = Sacrae Romanae Ecclesiae und deutet wohl auf den Ritterorden vom Goldenen Sporn (Abb. 8).

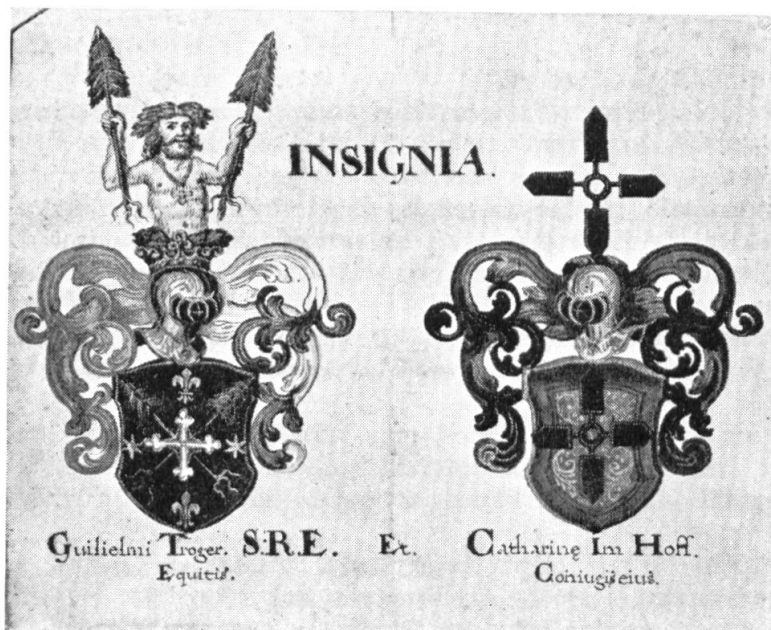


Abb. 8. Wappen Troger-Im Hof.

Troger: In Rot zwei gekreuzte, entwurzelte grüne Tannen mit goldenen Stämmen, in der Kreuzung belegt von einem silbernen Kleeblattkreuz, oben und unten begleitet von einer goldenen Lilie und beseitet von je einem sechsstrahligen goldenen Stern. Aus dem gekrönten Bügelmantel wächst ein Wilder Mann mit Lendenschurz und Kranz aus Tannenzweigen, auf der Brust ein silbernes Kreuz an goldener Kette. Decken: Violett und Weiss-gelb.

Im Hof: Im damaszierten goldenen Schild ein schwarzes Rad mit vier Schaufeln. Auf dem Bügelmantel mit schwarz-gelber Binde das Schaufelrad. Decken: Gelb-schwarz.

Die vorzüglich komponierten Wappen stammen von der gleichen Hand wie die Embleme der Urner

Geschlechter von Beroldingen, Schmid von Uri, Tanner und Im Hof, die ich 1952 in unserer Zeitschrift beschrieben habe ¹⁾. Ihr Maler ist Meister Friedrich Schröter aus Freiburg im Breisgau, der am 31. Mai 1620 ins Urner Landrecht aufgenommen wurde. Er malte unter anderem zahlreiche Schilde in das Wappenbuch zum Strauss in Altdorf. Er starb daselbst am 31. Mai 1660 ²⁾. Schröter ist ein sehr feiner, in der guten Wappenform erfahrener Maler. Seine Farben sind leuchtend frisch und mit Gold und Silber verbrämt, letzteres ist leider durch Oxydation verdunkelt. Zu beanstanden sind lediglich die Farben einiger Decken wie das unmögliche Violett und das unverständliche Weiss-gelb im Wappen Troger.

Schaller beschreibt unser Blatt als Exlibris und ihm folgt Agnes Wegmann in ihrem grossen Exlibriswerk ³⁾. Das ist unrichtig. Wilhelm Troger starb um 1626, während der Pergamentband frühestens um 1683 entstanden sein kann. Es ist auch nicht, wie Schaller schreibt, in das Buch eingeklebt, sondern mit eingebunden. Der Kodex ist ein Sammelband. Er enthält das « Leben und die Tugenden Annae Xantoniae, der Stifterin der Gesellschaft S. Ursulae » von P. Johannes Murath S.J. 336 S. Gedruckt zu Zug bei Heinrich Ludwig Muos 1681. Sodann Handschriften des Engelberger Paters Karl Troger, darunter eine Predigt vom Hohen Donnerstag, den 30. März 1679 und vom Karfreitag, den 16. April 1683.

Johann Wilhelm Troger, Ritter und des Rats zu Altdorf, war von 1606-1608 Kirchenvogt, Bauherr der Pfarrkirche, 1610 Zeugherr und starb um 1626.

Sein Sohn Franz wurde am 28. März 1621 geboren, legte am 4. November 1637 in Engelberg Profess ab mit dem Klosternamen Karl. 1645 zum Priester geweiht feierte am 25. Juli dieses Jahres seine Primiz, wurde Sekretär und Vertrauensmann des Abtes Plazidus Knüttel von Engelberg. 1653-1661 wirkte er als Pfarrer in Au. 1666 wurde er Subprior des Stiftes, 1670-1676 Pfarrer in Sins; 1683 Prior des Stiftes und Instruktor der Fratres; 1685 Kanzler und apostolischer Notar. Der musterhafte Ordensmann starb hochgeschätzt und verehrt am 17. Januar 1697.

Nicht den Pergamentband, wohl aber das schöne Wappenblatt hatte P. Karl als Andenken an seine Eltern mit nach Engelberg genommen. Als Prior liess er es mit dem oben genannten Zugerdruck und den angeführten Manuskripten als drittes Blatt in Pergament binden und mit grünen Seidenschliessen versehen und so blieb es den Wappenfreunden erhalten.

P. Plazidus Hartmann.

Nouvelles armoiries comportant l'ombre héraldique. — Le propre de l'ombre, disait avec justesse le regretté armoriste S. M. COLLINS, est d'être difficilement saisissable.

Cependant, depuis que la question a été posée pour la première fois dans les *Archives héraldiques suisses* ⁴⁾, plusieurs ombres ont été amenées à la lumière. M. H. S. London, héraut Norfolk, dans un travail exhaustif ⁵⁾, a établi que le mot ombre avait le sens de fantôme, et en a donné une liste importante qui réduit à néant la critique si superficielle de Foras (Le blason p. 305) qui ignorait tout ce qui n'était pas l'héraldique de la chaire.

A l'occasion du compte rendu de ce magnifique travail, on avait été assez heureux pour citer comme ombre nouvelle le saint Michel des armoiries de Bruxelles, aux XV^e et XVI^e siècles, et qui, depuis, a pris corps.

Outre l'armorial Carnin [B.N.F. 24921 f^o 34], on a trouvé depuis un rôle d'armes brabançon [ibid. n.a.f. 22.485], et le *Provincial des Pays Bas*, compilé au XVI^e siècle par Chiflet ⁶⁾, qui tous blasonnent les armes de cette ville « de gueules à l'ombre de saint Michel ».

A la suite d'autres recherches, on peut donner des indications intéressantes:

Tout d'abord, outre l'actuel Marquis de Trazegnies, les armoiries célèbres de cette famille sont officiellement portées aujourd'hui par les communes belges de Trazegnies (1923), Chapelle-les-Herlaimont (1904), Silly (1926), Irchonwelz (1923), toutes anciennes possessions de cette Maison ⁷⁾.

Par ailleurs on a trouvé deux ombres nouvelles à ajouter à celle de M. London. Un rôle d'armes peint du XV^e siècle, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal ⁸⁾ sous le titre « *S'ensuit armes d'aucuns Gentilshommes et autres bourgeois de Mons en Hainaut* » cite à

¹⁾ PL. HARTMANN: *Aus dem Klebebüchlein des Zuger Formschneiders Johann Jost Hiltensperger*. AHS 1922, S. 87 ff.

²⁾ Vergl. ALFRED SCHALLER: *Urner Exlibris*, Nachtrag, AHS 1922, S. 135/36.

³⁾ A. WEGMANN: *Schweizer Exlibris*, Zürich 1937. 2. Bd. S. 239. Nr. 7151.

⁴⁾ A.H.S. 1928 p. 4 et 1944 p. 81.

⁵⁾ LONDON, *The Ghost or Shadow as a charge in heraldry*; *Archaeologia* XCIII (1949).

⁶⁾ Besançon 186, f^o 212 v^o.

⁷⁾ M. SERVAIS, *Armorial des provinces et communes de Belgique*, 1955, p. 476 cd. 5.

⁸⁾ Mss. 5.027 f^o 215.

la rubrique d'Audregnies: « de sable au chef d'or au lion brochant de même sur le tout, en ombre sur le chef ».

Bien que du plus heureux effet, ces armoiries ne tardèrent pas à se transformer: le lion prit corps, et, d'après l'Armorial de l'Ordre de Saint-Antoine de Barbefosse (1415-1438)¹⁾, Guérit d'Audregnies portait « d'azur au chef d'or, un lion brochant de gueules sur le tout ».

De l'armorial du héraut Berry, nous possédons l'original (Bib. Nat. Paris, f° 4985), malheureusement aujourd'hui, en déficit et fort abîmé.

A une époque indéterminée, sans doute vers la fin du XV^e siècle, un armorigiste inconnu, très vraisemblablement quelque héraut, mit cet armorial en blason, classant les armes d'après les meubles. Pour ce genre d'armorial, que les Anglais appellent « ordinary », la langue française ne possède point de mot; nous proposons de les appeler armoriaux ordonnés.

Ce manuscrit blasonne, en Ile-de-France, le sire de Montceilles: « de sable au chef d'or a un ung ombre de lyon naissant, sur le chef »²⁾.

Le catalogue des sceaux de la collection Clairembault (n° 6.453) donne bien, sans date, celui de Pons de Montrevel, mais le graveur a figuré le lion naissant, sans tenir compte de l'ombre³⁾.

Ce qui montre que l'ombre qui devait exister au moment où Berry faisait peindre son armorial, subsistait à la fin du siècle, et s'est effacée depuis de son manuscrit.

On ne veut pas terminer sans donner la plus ancienne définition que nous ayons trouvée de l'ombre, dans un traité de blason français: J. le Feron (1490, † 1570) écrivant, en 1518, son *Recueil et devis de blason d'armoiries... et la manière de blasonner* indique, « Ombre est une chose vague, non emplie de couleurs ou metal, tirée le plus simplement que l'on peut de la plume ou pinceau, représentant la figure de la chose dont il montre l'ombre »⁴⁾. Manière alambiquée d'indiquer que l'ombre n'est qu'un contour figuré par un simple trait. Le Feron ajoute que l'ombre est moins noble que le corps, qu'elle s'exprime sans indiquer les couleurs et cite, comme exemple, en Ile-de-France, celui de Montrevel (f° 190 V°), et encore un inconnu: « fascé contre fascé d'or et de gueules à l'ombre de deux léopards » (f° 192 V°). *P. Adam.*

Die Steinmetzenbruderschaft in Bern.⁵⁾ — Durch alle Zeiten hindurch verbanden die Bruderschaften mit materiellen Zwecken auch die Pflege des religiösen und sozialen Lebens. Als eine solche Bruderschaft erscheint in ihren Anfängen auch die Gesellschaft zum Affen. Im Jahre 1321 haben sich zunächst die Meister und Gesellen der Steinmetzen und Steinbrecher zu einer Gesellschaft vereinigt. Die Mitglieder dieser Bruderschaft sollten einander « ze Lieb und ze Leid gan ». Ein Dokument aus dem Jahr 1347 beweist, dass sie diesen Grundsatz getreulich befolgt haben. Diese älteste Urkunde im Archiv der Gesellschaft zum Affen berichtet nämlich vom Ankauf zweier Freiplätze im sogenannten « niederen Spital », nämlich eine Pfrunde für einen Dürftigen und eine Bettstatt für einen Kranken.

Diese Vereinigung der Handwerker schloss sich im Jahre 1431 mit einem Verband der Künstler, nämlich der Maler und Bildhauer zusammen. Das *Wappentier* dieses Verbandes war der Affe; denn das Ideal der Künstler war die Nachahmung, nämlich die Nachahmung der Natur. Zur Andeutung dieser Geistesrichtung ist das genannte Wappentier ganz besonders geeignet, und der Name « Gesellschaft zum Affen » hat sich ein halbes Jahrtausend für den Zusammenschluss der Meister und Gesellen des Baugewerbes, nämlich der Steinmetzen, Bildhauer und Maler, als zugkräftig erwiesen. Einer der Hauptbegründer der Gesellschaft war Werkmeister am Münsterbau, nämlich Steffan Hurter von Passau, Burger zu Bern. Er hat die Gesellschaft in einem im Jahre 1467 abgefassten Testament zum Haupterben seines beträchtlichen Vermögens eingesetzt und dadurch ihrem sozialen Sinn, ihrem Bestreben zu gegenseitiger Hilfeleistung, zur Entfaltung verholfen. Wenn auch im Laufe der Jahrhunderte der ursprüngliche, fachliche, besonders der baugewerbliche und künstlerische Zweck nach und nach zurücktreten, so ist doch der soziale Sinn brüderlichen Zusammenhaltens geblieben bis zum heutigen Tag.

Karl Wilhelm Dick.

¹⁾ Bruxelles, Goethals 707.

²⁾ B. N. fr. 5931 f° 4° v°; cf. Berry ed. v. de Viriville n° 135.

³⁾ Il peut s'agir de Montchevreuil; auj. Fresneaux-Montchevreuil (Oise), en Ile-de-France.

⁴⁾ Paris Arsenal 5.255, f° 148.

⁵⁾ Vgl. Schweiz. Archiv für Heraldik 1932 Seite 41.

Les armoiries du général de Gaulle. — La famille de GAULLE est une ancienne famille bourgeoise bourguignonne, dont plusieurs membres ont occupé des postes importants au Parlement de Bourgogne, sous l'Ancien Régime français. En 1789, elle avait donc été pratiquement anoblie en raison des charges tenues par ses représentants.

Ses armes sont les suivantes (Rietstap, I, 749) : « Tiercé en fasce : au 1. d'argent à trois pommes de chêne feuillées et soutenues de sinople ; au 2. de gueules ; au 3. d'azur à trois trèfles d'or ». On donne parfois trois étoiles au lieu de trois trèfles (Palliot, 629) ; mais les trèfles sont les plus anciens ; on sait qu'il existe de nombreux cas de substitution des étoiles aux trèfles à partir du XVII^e siècle (fig. 9).

Une branche de la famille de GAULLE a quitté Dijon et la Bourgogne pour le nord de la France et c'est ainsi que le général est né à Lille en 1890.

Pierre Brière.

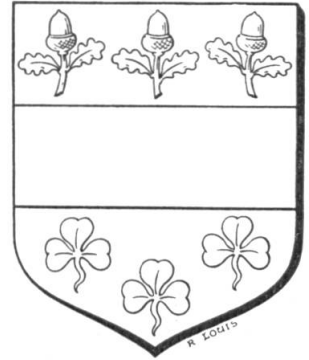


Fig. 9. Armes de la famille de Gaulle.

Die Hausmarkenforschung 1957/1958 (bis 18.5.).

Die « Zentralstelle für internationale Hausmarkenforschung » hat in der Berichtszeit ihre Arbeiten rüstig fortgesetzt dank der in zunehmendem Umfange eingehenden Nachrichten aus aller Welt. Die Bearbeitung geht schon weit über die Kräfte eines einzelnen hinaus, zumal nur persönliche Mittel eingesetzt werden können.

In den « Mitteilungen des Herold » erschienen 9 Fortsetzungsberichte über Funde, Sammlungen, Veröffentlichungen neueren und älteren Schrifttums, in « Familie und Volk » Überblick; neuerdings sind auch die « Vierteljahrsblätter der Trierer Gesellschaft für nützliche Forschungen » durch die Liebenswürdigkeit des Bürgermeisters *Horstmann* MdH, für Publikationen zur Verfügung gestellt worden, bis eine eigene Zeitschrift, Archiv oder Jahrbuch erscheinen kann. Dadurch ist weitere und engere Verbindung mit dem « Trierer Hausmarkenarchiv » (früher Berlin-Dahlem) gesichert.

In dem Vortrag vor der Abt. Genealogie und Heraldik im Gesamtverein der Deutschen Geschichts- und Altertumsvereine sowie der Deutschen Arbeitsgemeinschaft genealogischer Verbände im *Koblenzer Staatsarchiv* sprach der Unterzeichnete genauer über den Stand der Forschungen, die Zielsetzung, die beabsichtigten Veröffentlichungen, im Gange befindlichen Sonderforschungen, und konnte dank der Unterstützung durch Bgm. *Horstmann* sowie Hrn. *Meier*, Trier, heute in Gebrauch befindliche Loshölzer-Hausmarken aus den « Rosenkränzen » der Gehöferschaften im *Moselhochwald* vorzeigen, im Lichtbild erläutern; auch Viehmarken neuester Anwendung zeigte *Horstmann*; Dr. *H. Friederichs*, KMdH., führte eine grosse Zahl der Tagungsteilnehmer an die Grabsteine auf den Kirchhof von *Alken* a.d. Mosel, die z.T. nur Hausmarken anstatt Familiennamen, für Frauen auch in liegender Form, aufweisen. In anschliessender Sonderbesprechung der Spezialforscher wurden die Planungen genauer festgelegt; RA K.K. *A. Ruppel* stellte die Neuauflage seines bekannten Hausmarkenbuches, der Unterzeichnete den Abschluss der Markenbibliographie (die inzwischen mit 1500 Titeln beendet wurde), in Aussicht, wobei auch Stellungnahmen, Hinweise auf Quellen von den germanischen Volksrechten an über die mittelalterlichen Urkundenbücher usw. eingearbeitet werden konnten, so dass in Verbindung mit dem gleichzeitig geplanten Druck des Koblenzer Vortrages das vorbereitende Material für eine *Hausmarkenkunde* Ende 1958 vorliegen dürfte, wodurch die Heraldiker und Genealogen anstatt der bisherigen zerstreuten Einzelarbeiten ein zusammenhängendes Arbeitsmaterial an die Hand bekommen werden, von dem eine noch grössere Befruchtung zu erwarten ist als bisher. Gerade die Beziehungen der älteren Hausmarken zu den ersten Wappen werden dadurch deutlicher werden, wie auch die Verfolgung der Geschlechter im Mannesstamm Hilfen erfährt. Das Sondergebiet der Beziehungen zu den Runen als Schriftzeichen (Lautrunen) wie Sinnbildrunen ist inzwischen in einer Sonderdarstellung behandelt worden (« Familie und Volk », 1958, Heft 2 f.) und aus der Gesamtbibliographie des Markenwesens herausgenommen, weil die Geschichte der *Runenschriftforschung* nur am Rande in das Markengebiet gehört, wenn sie auch gekannt werden sollte, ehe man Aussagen über die Wechselbeziehungen macht.

Die Auswirkungen der Koblenzer Besprechungen, über welche die « Nachrichten aus dem Gesamtverein » 1958 Nr. 1 berichteten, sind so erhebliche, dass der Arbeitsanfall kaum noch von einem einzelnen zu bewältigen ist. Glücklicherweise sind aber in so erstaunlichem Umfang sachkundige und interessierte Bearbeiter für Einzelgebiete zur Zentralstelle gestossen, dass eine glückliche Fortführung der Arbeiten gesichert erscheint, wenn auch die zentrale Arbeit dem kaum Schritt halten kann.

Sehr wichtige, erfreuliche Bestätigungen der hier schon 1956, 2/3 und 1957, 2/3 wieder-gegebenen grundsätzlichen Auffassungen liegen aus dem Gebiete Skandiaviens, Finnlands, Hollands, Estlands vor. Auch aus dem russisch besetzten Reval konnten neueste Unterlagen durch den unterzeichneten Vors. des « Herold » am 8.5.1958 in Berlin im Anschluss an seinen Vortrag: « Die Hausmarken in Heraldik und Genealogie » der gut besuchten Versammlung vorgelegt werden. Was nicht mehr zu erwarten war, soll hier erwähnt werden: im Gebiet um Reval werden noch heute Hausmarken zur Kennzeichnung der Fischereigeräte von den Brigaden der Fischereikolchosen benutzt; die Verwaltung der Baudenkmäler bei dem Exekutiv-Komitee des Revaler Stadtsowjets hat die grundlegende *Sammlung* von Märt Laarmans erworben und zieht sie in nützlichster Weise zur Bestimmung von Bodenfunden, Kunstgegenständen, zu heraldischen und genealogischen Problemen heran. Erstaunliche Klärungen waren anlässlich der Bau- und Umbauarbeiten in Reval für die Zeit vom 12./13. Jahrhundert, besonders aber um 1533 (dort in genealogischer Hinsicht), möglich. (Näh. s.: *E. Tool* in: « Rahva Hääl » Reval, Nr. 296, v. 19.12.1957; Auszug von Dr. H. Weiss in « Ost-Mitteleuropa », Jg 8., April 1958, Heft 4, S. 145-147, sowie in: « Mitt. d. H. » 9. Forts.-Ber.).

Auch aus *Finnland* liegen neue Berichte über die heutige Anwendung der Marken vor; gleiches gilt von den *Alpenländern*. Frh. v. *Ostman*, MdH, stellte seine 25 000 Marken umfassende Sammlung (die bedeutendste überhaupt) dem Trierer Hausmarkenarchiv zur Auswertung zur Verfügung, dessen Bestände (von 14 000) um weitere 9000 (grossenteils aus dem Moselraum) angewachsen ist. Hr. Dipl.-Ing. *Maass* hat rd. 10 000 Marken aus *Auricher* Archivalien aufgenommen und systematisiert sie; in *Norwegen* ist Hr. *Krag*, MdH, in *Holland* sind die Herren Dr. *Nieuwenkamp*, MdH, *Roodenburg* (Harlem), in *Nordfriesland* Hr. Dr. *Carstens*, MdH, mit eigenen Sammlungen und Veröffentlichungen zu nennen; eine abgeschlossene Darstellung der *Hessischen* Hausmarken (1600) brachte Hr. Pfarrer *H. Knodt*, EMdH. in: « Forsch. z. Hess. Familien- u. Heimatkunde », Nr. 33, 1958. Weiteres ist im 9. Fortsetzungsbericht der « Mitt. d. Herold » angegeben.

Dr. H. Spruth, Vors. d. Herold.

Armoiries neuchâteloises en terre valaisanne. — Les relations historiques entre le Pays de Neuchâtel et le Valais furent autrefois pratiquement inexistantes, aussi pensons-nous intéressant de relever un document héraldique neuchâtelois ancien en terre épiscopale. Il s'agit des armoiries peintes à la fresque au-dessus d'une porte dans la cage des escaliers de la maison Supersaxo à Sion. Les deux écus accolés sont ceux de Georges de Rive et d'Isabelle de Vaumarcus, sa femme (fig. 10). Ils se blasonnent:



Fig. 10. Fresque armoriée de la maison Supersaxo à Sion.

a) *d'azur à la croix d'or mouvant d'un mont de trois coupeaux d'argent*. Cimier: un écran d'azur (Rive); b) *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois croisettes du même*. Cimier: un buste d'homme barbu, vêtu aux armes et coiffé d'un bonnet pointu (Vaumarcus). Sur les armes de Rive traditionnelles la croix est cantonnée en pointe de deux étoiles d'or. L'écran d'azur est un cimier inédit remplaçant le bonnet pointu d'azur sommé d'un bouton et d'une étoile d'argent habituel. Les pièces d'argent de l'écu Vaumarcus sont la première indication de ces émaux précédemment d'or.

Georges de Rive appartenait à une famille de donzels de Payerne descendant probablement de Girardo de la Rive, maire de Neuchâtel en 1353, dont la veuve, Françoise Mallet, de Payerne, regagna sa ville d'origine avec ses enfants. Georges de Rive qui avait acquis la baronnie de Prangins

et les seigneuries de Grandcour, Bellerive et Genolier, fut gouverneur du Comté de Neuchâtel de 1529 à 1552. Il avait épousé Isabelle, fille de Roland de Vaumarcus, dernier mâle d'une famille féodale neuchâteloise. La fille aînée de ce couple, Françoise, s'allia peu avant 1529 à François, fils du célèbre démagogue Georges Supersaxo, constructeur de la somptueuse demeure de Sion. Cette alliance explique la présence de la fresque neuchâteloise de Sion exécutée peut-être à l'occasion de ces noces. L'époux mourut peu après son mariage. Sa veuve se remaria en 1532 avec Jean-Roch de Diesbach, de Berne, habitant Fribourg, à qui elle apporta les seigneuries de Prangins et de Grandcour.

Olivier Clottu.

Armoiries vaudaises. — Dans son article sur Corsier et la famille de Montet paru dans l'annuaire 1953 des *Archives Héraldiques Suisses*, M. Michel Jéquier mentionnait un plat en étain datant de 1609 et dû à J. F. Charton. Ce plat portait deux écus Montet qui ne pouvaient être identifiés, aucune alliance Montet-Montet n'étant connue à cette époque. Il nous paraît de quelque intérêt de signaler l'existence d'un autre plat d'étain portant également deux écus Montet et dont le poinçon indique Jean Antoine Charton 1609. Heaumes, cimiers et lambrequins des deux plats sont très ressemblants, par contre la forme des écus diffère. Elle est ovale sur le plat de M. Jéquier, en accolade dans notre cas. Les armes sont celles de Montet moderne : (d'azur) à la croix (d'or) mouvante d'un cœur (d'argent ou de gueules) et accostée de deux étoiles (d'or) (fig 11).

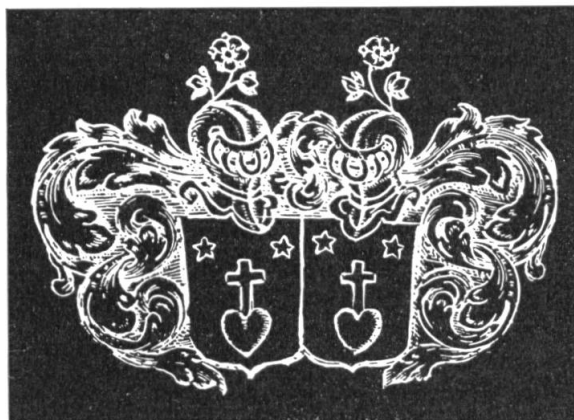


Fig. 11.

Frédéric de Mulinen.

Bibliographie

S. KONARSKI. **Armorial de la Noblesse polonaise titrée.** Chez l'auteur à Paris, 25, rue Taitbout.

Le 3^e Congrès international avait émis le vœu de voir chaque pays dénombrer sa noblesse authentique. Malgré les épreuves des dernières années, ce souhait est maintenant réalisé pour la Pologne, et de la manière la plus exhaustive et définitive.

Dans la première partie de son livre, l'auteur étudie l'histoire des titres nobiliaires dans l'ancienne Pologne, où ils n'apparaissent que tardivement : la noblesse polonaise a toujours été fort attentive à maintenir l'égalité entre tous ses membres. Le titre de Prince fut d'abord réservé aux membres de la famille royale des Piast. Les titres furent donnés par l'Empereur, celui de comte n'apparaît qu'au XV^e siècle pour la famille Leszczyński qui s'éteignit avec le roi Stanislas, mort Duc de Lorraine (1760). Ces titres ne reposaient pas sur une terre et appartenaient à tous les membres de la famille.

Le port des titres fut interdit par les constitutions de 1638 et 1673. La dynastie saxonne multiplia les concessions, ainsi que les souverains qui s'étaient partagé l'ancien royaume. En 1921, les titres nobiliaires ne furent pas interdits, mais seulement non reconnus.

Dans une seconde partie, l'auteur donne 287 notices généalogiques consacrées aux familles titrées princes (18), marquis (2), comtes (196), barons (37), chevaliers de l'Empire français (33). Pour chacune d'elles sont indiqués l'origine, les illustrations, les armoiries, les représentants actuels et les références renvoyant aux 406 ouvrages cités dont l'ensemble forme la plus importante bibliographie nobiliaire en la matière. Toutes les armoiries sont dessinées et blasonnées.

L'ouvrage est écrit en langue française, aussi de fort nombreux lecteurs pourront connaître dans ce livre en tout point remarquable les particularités du statut de la noblesse titrée en Pologne. Par ce travail de toute une vie, poursuivi malgré les difficultés de l'heure, l'auteur a élevé à sa patrie un monument durable dont il doit être hautement félicité. *P. A.*

HERBERT ERICH BAUMERT: **Die Wappen der Städte und Märkte Oberösterreichs.**

Linz, Oberösterreichischer Landesverlag, 1958. 90 Seiten und 20 Tafeln.

In originellem Einband mit 28 Wappenschilden präsentiert sich ein neues Werk, das alles Wissenswerte zum Wappenwesen von 117 Gemeinden des österreichischen Bundeslandes Oberösterreich enthält. Die Einführung wie auch die Texte zu den einzelnen Wappen besitzen eine wohl überlegte und übersichtliche Gliederung; die Farbdrucke der Halbrundschilder entsprechen guter Heraldik. Sehr gelungen sind auch die Farb reproduktionen der drei Wappenbriefe Herzog Heinrichs von Bayern für Ried 1435, Kaiser Maximilian II. für St. Wolfgang 1567 und der oberösterreichischen Landesregierung für Attnang-Puchheim 1955 sowie eine Siegeltafel. In einer Anmerkung auf Seite 9 ist die benützte Literatur angegeben. Hier fällt auf, dass von Sackens Heraldik nicht die neueste Auflage (1920) eingesehen wurde und dass die besonders schöne Publikation « Die Hoheitszeichen des Standes Schaffhausen und seiner Gemeinden » von Berty Bruckner-Herbstreit (1951) unberücksichtigt geblieben ist. Mit Recht wurde hingegen das präventöse Buch « Steirische Ortswappen » von Ludwig Kobel (1955) mit seinen zu